

Communiqué du liquidateur du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Envoi de la Circulaire n° 2 du liquidateur de Flightlease AG aux créanciers – Dividende concordataire estimé: 0,3 % à 5,4 %

Küsnacht-Zurich, le 12 juillet 2004. Par courrier d'hier, le liquidateur de Flightlease AG, Karl Wüthrich, Wenger Plattner, a envoyé sa Circulaire n° 2 aux créanciers de la société. La Circulaire figure dès à présent sur le site web du liquidateur (www.liquidator-swissair.ch). Ces derniers jours, les créanciers de SAirGroup et de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG ont été informés, eux aussi, de l'état de la procédure les concernant.

Dans sa Circulaire, le liquidateur rend compte de son activité. Avec les créanciers de Flightlease Holding (Guernsey) Ltd et de ses filiales, de même qu'avec ceux de Flightlease (Ireland) Ltd, il a été possible de trouver des accords sur la liquidation de ces sociétés permettant d'éviter l'ouverture d'une procédure de faillite. Les négociations se sont avérées extrêmement difficiles, car il fallait trouver des solutions visant à dissoudre des structures de leasing complexes. De la même manière, la réalisation de divers actifs a donné lieu à des négociations complexes.

Les travaux de préparation de l'état de collocation ont débuté depuis un certain temps. L'état de collocation devrait être mis à la disposition des quelque 15 600 créanciers pour consultation en 2004.

Un état des actifs de la société au 31 décembre 2003 est joint à la Circulaire. Il en ressort que le dividende concordataire pour les créances de 3ème classe devrait évoluer dans une fourchette estimative comprise entre 0,3 % et 5,4 %.

La prochaine Circulaire aux créanciers est prévue pour l'automne 2004.

Pour de plus amples informations

- Site web du liquidateur: www.liquidator-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 043 222 38 00, fax 043 222 38 01